

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).

Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du ..... au .....

**Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson**

Propriétaire: .....

Adresse: .....

Parcelle n°: .....

Essence: .....

Diamètre à 1 m du sol: .....

Motif de la requête: .....

Date: ..... Signature: .....

### PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

### DU SERVICE DES TRAVAUX

### ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

bon       moyen       mauvais       investigation nécessaire

### PLANTATION COMPENSATOIRE

oui       non

Date et signature: ..... Date et signature: .....

**Visa du Municipal délégué:** .....

**La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.**

**Date:** ..... **Taxe compensatoire:** .....

---

### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
  - Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).
-